

Petite chronique et bibliographie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **7 (1899)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ses sujets, il se montra bon prince à leur égard et leur « rendit gracieusement la plupart de leurs anciens droits, malgré le verdict de Berne et le meurtre de Gaudot. »

L'ouvrage de M. Borel est non seulement une étude très complète et très documentée de la question des troubles de 1766 à 1768, mais encore et surtout une histoire de l'administration intérieure, financière et économique de la Principauté de Neuchâtel et Valangin. A ce titre l'auteur a rendu un grand service à tous ceux qui veulent connaître le passé sous ce jour tout à fait nouveau qui n'avait pas encore fait l'objet d'une étude aussi approfondie. Les Neuchâtelois ne sont pas, du reste, les seuls à qui cet ouvrage peut rendre de grands services et nous le recommandons à tous les amateurs d'histoire documentée.

E. M.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Dans la dernière séance de la Société d'histoire de Fribourg, M. de Schaller, conseiller d'Etat, a parlé des soldats fribourgeois tués ou blessés aux **journées de juillet 1830**, à Paris. Il y avait à ce moment dans la capitale un seul régiment suisse, le 7^e, commandé par le colonel de Salis. M. le Dr Maag, dans sa récente *Histoire des troupes suisses pendant la Restauration*, dit qu'il y eut près de 60 Suisses tués et environ 250 blessés. Plusieurs d'entre eux tombèrent devant la caserne de Babylone, héroïquement défendue par le major Dufay, du Valais, à la tête de 150 hommes. Le rapport officiel mentionne, parmi les soldats fribourgeois, 4 morts et 14 blessés. Il existe encore deux autres listes non officielles, dont l'une parle de 11 blessés et de 13 disparus, tous Fribourgeois, appartenant à la compagnie Schrœter, du bataillon A. Bondy. Le licenciement brusque des six régiments suisses fit bientôt rentrer en Suisse 10,000 hommes.

M. l'abbé Ducrest a parlé de la correspondance d'un prêtre du diocèse de Besançon, **émigré en Suisse** et en Pologne pendant la Révolution. Cet ecclésiastique, du nom de Petitjean, portait le titre de prieur de Romainmôtier. Après avoir séjourné à Echallens et à Fribourg, où il fut très bien accueilli par l'évêque de Lenzbourg, il se rendit en Pologne en 1792. Les archives de l'Evêché renferment vingt des lettres qu'il envoya de ce pays au vicaire général et à l'évêque lui-même. Elles renferment des détails navrants sur la situation de la Pologne, que la Russie se préparait alors à faire disparaître de la liste des nations. Petitjean parvint à recueillir en Pologne des sommes importantes en faveur des malheureux émigrés français qui se trouvaient à Fribourg.

— M. le professeur Charles Borgeaud poursuit avec persévérance et succès sa grande histoire de l'**Académie de Genève**. Dans la dernière séance de la Société d'histoire, il en a lu un important chapitre consacré à la succession ecclésiastique de Théodore de Bèze.

Ce dernier, élu modérateur de la compagnie des Pasteurs à la mort de Calvin et maintenu chaque année à cette haute charge, crut devoir décliner toute réélection en 1580 afin de couper court aux accusations d'adversaires qui l'accusaient de vouloir rétablir une charge d'épiscopat. La modération devint une charge hebdomadaire exercée par l'un des pasteurs de la ville.

Dès lors, l'autorité dont Th. de Bèze dispose est toute morale et s'attache de plus en plus à sa propre personne. Il resta en fait, dit M. Borgeaud, le chef de l'Eglise de Genève par le seul ascendant de sa parole et de sa plume, le seul prestige de son nom. En droit, aucune charge publique ne l'élève au-dessus de ses collègues, si ce n'est la grande chaire de théologie qu'il occupe dans l'École et dont il s'attache à préserver l'unité, ne laissant à ceux qui enseignent à ses côtés que le caractère de suppléants. Lorsque la question de sa succession ecclésiastique se pose, c'est donc, pratiquement, de la succession de sa chaire de professeur qu'il s'agit. Th. de Bèze lui-même ou ne sut pas s'y prendre à temps pour la résoudre ou vit ses prévisions déjouées par les événements.

Cette succession à laquelle prétendirent beaucoup de personnes et qui, finalement fut divisée et échut en ce qui concerne l'Académie à des hommes que rien ne désignait encore, était surtout convoitée par un intrigant que Bèze avait laissé marcher dans son ombre et monter dans sa chaire. Cet ambitieux, Antoine de la Faye, réussit à partager l'enseignement de Th. de Bèze avec un professeur de 20 ans, Jean Diodati, lequel ne pouvait en aucune façon lui disputer alors le titre qu'il s'arroge de « premier professeur de théologie. » La conséquence fut une chute lamentable du niveau des études théologiques, niveau qui ne remonta qu'avec la maturité hâtive d'une génération nouvelle.

Pour faire échec à cette médiocrité encombrante, le Conseil fit rétablir la modération annuelle, comme avant 1580, et réussit à en expulser la Faye pour y faire élire en 1606 le très distingué pasteur de St-Gervais, Simon Goulard.

L'histoire de cette époque genevoise était imparfaitement connue jusqu'à maintenant par le fait que Ant. de la Faye a écrit lui-même la vie de Théodore de Bèze dans laquelle on a puisé jusqu'ici.

M. Borgeaud a pu rectifier beaucoup de points douteux, grâce aux registres des Conseils et à la correspondance inédite de Th. de Bèze.
